

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASG GYM

L. La salle

La salle est un lieu de travail. Pour le bon déroulement des cours les frères et sœurs, cousins-cousines, copains-copines... des gymnastes ne sont pas autorisés dans la salle.

Seuls les parents des enfants du cours de moins de 3 ans sont autorisés à rester afin de pouvoir aider pendant celui-ci

Les gymnastes blessés (es) ne viennent pas aux cours.

Il est interdit de filmer ou de prendre des photos pendant les cours (respect du droit à l'image)

Le gymnaste pourra être exclus du cours ou radier (sans remboursement de la cotisation annuelle) si les parents (ou le gymnaste) ne respectent pas cet état de fait.

M. Badge

Tout badge acquis contre une caution de 5 euros et qui n'est pas restitué au 31 décembre de la saison en cours ou lors de l'arrêt de l'activité, sera invalidé et la caution ne sera pas rendue.

Tous les parents et gymnastes à partir de 7 ans doivent signer le règlement intérieur et la charte du cours de gym et les respecter afin que les cours se déroulent correctement pour le bien de tous.

Le Comité Directeur

Signatures

Vous avez décidé cette année, d'inscrire ou de réinscrire votre enfant ou vous-même au sein de l'Association Sportive Gournaisienne section Gymnastique (ASG Gym), et nous vous en remercions.

L'inscription au club implique l'acceptation des règles suivantes :

A. Dossier d'inscription

Le gymnaste ne pourra commencer les cours que lorsque son dossier aura été rendu complet, c'est-à-dire :

- 1- Fiche individuelle d'inscription : complétée et signée, règlement intérieur et charte du cours signés
- 2- Certificat médical d'aptitude à la gymnastique aux agrès (ou en compétition pour les groupes compétition)
- 3- Une photo d'identité
- 4- Règlement de la cotisation (Espèces ou Chèque à l'ordre de l'ASG Gym (possibilité de règlement en plusieurs fois)). Celui-ci devra être donné à l'issue du 2^{ème} cours, faute de quoi l'enfant n'aura pas accès aux cours (pour une raison d'assurance)

B. Horaires

Il est expressément demandé aux parents et gymnastes de veiller au respect des horaires de cours. Le temps passé dans les vestiaires ne devant pas amputer le temps des cours. Chacun se doit d'arriver plus tôt afin de passer sa tenue.

C. Absence

1- Absence de l'entraîneur

Les gymnastes seront prévenus lors du cours précédent. Toutefois, les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur car une absence de dernière minute peut malheureusement arriver.

2- Absence du gymnaste

Nous vous remercions de bien vouloir prévenir le club à l'avance dans la mesure du possible.

asggymnastique@gmail.com

D. Tenue

La tenue est obligatoire pour tous :

Garçons : short et tee-shirt. Chaussons (style rythmique)

Filles : justaucorps ou vêtements de sport (sans boutons ni fermeture).

Chaussons (style rythmique)

Une bouteille d'eau

Toutes sortes de bijoux (bracelet, collier, montre...) pouvant entrainer une gêne ou une blessure lors de l'entraînement devront être laissés à la maison

Les cheveux doivent être attachés

Les gymnastes possédant un téléphone portable doivent le mettre en silencieux et le laisser dans leur sac pendant les cours

Pour les gymnastes participant aux compétitions, la tenue du club leur sera remise au dernier entraînement et devra être rendue au premier entraînement après la compétition.

Le club se charge du lavage des tenues, ces dernières étant très délicates, l'association en prend la responsabilité.

En contrepartie du prêt et de l'entretien des tenues, le club demande une participation de 10 euros à chaque gymnaste engagé en compétition. Cela permettra également de pouvoir renouveler les tenues au fur des années.

E. Vestiaires

Nous vous demandons de ne pas laisser dans les vestiaires d'objets de valeur, argent etc... **LE CLUB NE POURRA ETRE TENU RESPONSABLE DES VOLS QUI POURRAIENT S'Y PRODUIRE**

RAPPEL : il est nécessaire de marquer les vêtements au nom de l'enfant. Des vêtements sont fréquemment oubliés. Sachez que nous gardons un stock de vêtements oubliés. Tout vêtement qui n'aura pas été réclamé avant la fin de saison sera donné à des œuvres sociales.

F. Hygiène

Par mesure d'hygiène, toute personne souffrant de verrues plantaires devra porter des chaussettes. Toute égratignure ou blessure devra être recouverte par un pansement adhésif. En règle générale, tout gymnaste portant des signes extérieurs de manque d'hygiène et de soins sera refusé.

G. Déplacement en compétition

Les parents seront tenus de respecter les convocations de leurs enfants (date, heure et lieu) qui vous seront communiquées suffisamment à l'avance. Nous vous invitons, dans la mesure du possible, à venir encourager leurs enfants.

H. Vacances scolaires

Le club n'assure pas les cours pendant les vacances scolaires exceptés pour les groupes compétitifs à partir de 9 ans (planning donné à ce moment-là)

I. Accidents

En cas d'accident pendant les heures d'entraînement, une déclaration est faite auprès de notre assurance (incluse dans la cotisation). Cette mutuelle sportive vous remboursera la différence restant à votre charge, après remboursement de la Sécurité Sociale et votre mutuelle.

Aussi nous vous prions de retirer auprès de l'entraîneur la déclaration d'accident à rendre complétée par le médecin dans les 48h. Nous vous remercions de bien vouloir respecter ce délai afin d'éviter tout refus de prise en charge. De plus il sera demandé au blessé un certificat de guérison, pour pouvoir reprendre les cours et être assuré de nouveau. Lorsqu'un(e) gymnaste se blesse pendant le cours, il faut qu'il le signale de suite afin d'être soigné et d'éviter des complications. Le club ayant le matériel de premier secours nécessaire.

J. Modification d'adresse ou numéro de téléphone en cours d'année

Ne pas oublier de nous signaler toutes modifications à ce sujet (email compris)

K. Arrêt de l'activité en cours d'année

Aucun remboursement ne sera effectué, sauf cas exceptionnel, à l'appréciation des dirigeants du club.

TOUT ENFANT AYANT UN LANGAGE OU UNE ATTITUDE INCORRECTE POURRA SE VOIR EXCLU DU CLUB